



COMMISSION EUROPE
Réunion thématique 3 – Compétitivité des modèles économiques circulaires (22/01/2025)
Compte-rendu

PARTICIPANTS

Christophe AMORETTI-HANNEQUIN – FRANCE URBAINE
Oben AYYILDIZ – EIFFAGE
Emmanuelle BAUTISTA – CITEO
Louis BEAUQUESNE – REFASHION
Pauline BLANCKAERT – UNDV
Heykel BOUAZZA – REGION NOUVELLE AQUITAINE
Patrick BRIALLART – FEDELEC
Caroline CHAUSSARD – POLYVIA
Mélissa CHEVILLARD – NEOLITHE
Nathalie COUSIN – REGION BRETAGNE
Laurène CUENOT – ECOSYSTEM
Marie DESARMEAUX – OPISTO
Nicolas DUJARDIN – OCEINDE
Jean DUMESNIL – INGEROP
Virginie GATIN – LEGRAND
Anne HUGUET – PRESTATTERRE CERTIFICATIONS
Maxime KAPLAN – GRDF
Aurelien LANIECE – CORDONNERIE SAINT VALLIER / FEDERATION FRANCAISE DE LA CORDONNERIE
MULTISERVICE
Sophie LE PALLEC – GS1 France
Arnaud LEROY – GROUPE SPHERE
Stéphanie MAZET – MUNDAO
Margaux MEIDINGER – GROUPE LA POSTE
Robin MESCLON – POLYLOGIS
Christelle MEUNIER – BPCE
Laure MORICE – ECOSYSTEM
Adèle MOTTE – FEDERREC
Xavier PAILLARD – ARMOR SAS
Lucia PEREIRA – RESEAU VRAC & REEMPLOI
Ludovic PILLET ROCHER – KANDO
Nicolas PINTON – CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
Célia RENNESSON – RESEAU VRAC ET REEMPLOI
Madyou TOURE – DAIKIN
Muriel VOISIN – COLAS





PROGRAMME DU GROUPE DE TRAVAIL

1. Stimuler la demande de biens et services circulaires

- Instaurer un pourcentage minimal contraignant de matière première recyclée dans la fabrication des produits neufs

Marchés publics :

- Redéfinir le critère d'attribution au meilleur rapport qualité-prix pour renforcer la prise en compte de l'impact environnemental de l'offre.
- Systématiser une approche multicritères basée sur l'analyse du cycle de vie.
- Accroître la part obligatoire des biens et services issus de l'économie circulaire
- Instaurer un critère de préférence européen

2. Supprimer le désavantage concurrentiel de l'offre circulaire

- Réviser la directive européenne sur la TVA
- Instaurer un malus au poids au niveau européen pour tous les types de véhicules
- Repenser le SEQE pour le rendre cohérent avec le soutien aux activités circulaires
- Généraliser les clauses miroirs sur les importations de matières recyclées
- Faciliter la sortie du statut de déchet pour les matériaux réemployables et recyclables
- Etendre le MACF à d'autres catégories de produits et matériaux

3. Permettre une meilleure identification et valorisation de l'offre circulaire

Mettre en place un dispositif de soutien de la Commission européenne pour des réformes nationales d'éducation à l'économie circulaire :

- Accroître la place de l'économie circulaire dans les programmes d'enseignement, toute filière, dès le plus jeune âge
- Renforcer les compétences de gestion, marketing et communication des professionnels de l'économie circulaire



RESUME DES ECHANGES

- **Stimuler la demande de biens et services circulaires**

Stéphanie Mazet – MUNDAO

Précise que l'intégration de matières premières recyclées n'est pas possible pour tous les produits (exemple des couches pour bébés compostables industriellement, soumises à des normes d'hygiène). Suggère donc d'inclure une piste sur la fin de vie du produit.

Madyou Toure – DAIKIN

Propose d'élargir la proposition sur l'intégration d'un pourcentage minimal contraignant de matière première recyclée, pour la rendre plus représentative des produits (notamment ceux soumis à des normes de sécurité, comme les pompes à chaleur).

Évoque les alternatives intéressantes, comme le taux de recyclabilité ou de valorisation du produit.

Arnaud Leroy – GROUPE SPHERE

Appelle à la vigilance quant à l'intégration du recyclé :

- Ne pas opposer les fins de vie : le débat sur l'article 9 du règlement emballage ouvre des perspectives au sujet d'un niveau de contenu biosourcé
- Prendre en compte les enjeux de calendrier : être sûr d'avoir en même temps les investissements nécessaires, un alignement sur la taxonomie, une montée en puissance dans toutes les filières (exemple des difficultés de la filière du PET, seule résine avec une obligation chiffrée d'intégration de matières recyclées)

Caroline Chaussard – POLYVIA

Apporte son soutien aux prises de parole précédentes.

Ajoute que d'autres objectifs réglementaires arrivent : aujourd'hui sur le PET, en 2030 sur les emballages, en 2031 sur tous les plastiques dans l'automobile. Même s'ils amènent des défis, ils permettent néanmoins d'enclencher le travail de toute la chaîne de valeur pour traiter et transformer au mieux nos déchets.

Maxime Kaplan – GRDF

Suggère d'élargir la réflexion, au-delà de la circularité directe du recyclage, à la valorisation de la circularité sur les coproduits, qui permet d'augmenter la rentabilité et de développer d'autres filières.

Margaux Meidinger – GROUPE LA POSTE

Souligne l'intérêt de proposer les mesures spécifiques aux marchés publics dès la consultation en cours de la Commission européenne, en amont donc de la publication du document de plaidoyer global.

Attire l'attention sur l'importance de favoriser les solutions durables sans ajouter trop de contraintes aux acteurs publics.

Christophe Amoretti-Hannequin – FRANCE URBAINE

Partage plusieurs pistes d'évolution de la commande publique :

- Avoir au niveau européen une forme d'article 35 de la loi Climat et Résilience, pour systématiser les considérations environnementales et sociales dans les marchés (déjà proposé par le Conseil de l'Union européenne, lors de la présidence française de 2022)
- Encourager l'utilisation de l'ACV.
L'Etat devait mettre à disposition des acheteurs des outils pour faciliter l'utilisation de l'ACV, au plus tard le 1^{er} janvier 2025 (article 36 de la loi Climat et Résilience).
- Introduire une préférence européenne, par une forme de Buy Europe Act
Cette proposition a déjà été proposé par [France Urbaine en 2022](#).
Carbon4 a produit un [Buy Europe Sustainable Act](#), visant à imposer des contraintes de localisation en Europe et des contraintes de performance en termes d'émissions carbone.
- Permettre de valoriser les externalités économiques et sociales de l'achat :
 - Assouplir le lien entre la prise en compte de la politique RSE et l'objet du marché
 - Etendre la notion de coût complet en prenant en compte les avantages économiques de l'achat local

Maxime Kaplan – GRDF

Interroge sur la comptabilité avec le droit européen de l'introduction d'un privilège local dans la commande publique, pouvant être considéré comme une mesure d'effet équivalent aux restrictions quantitatives douanières.

Christophe Amoretti-Hannequin – FRANCE URBAINE

Apporte deux précisions :

- Ce sont des mesures de protectionnisme portées au niveau européen, qui n'entrent donc pas en contradiction avec le marché unique européen.
 - Il y a une différence entre le droit européen et la pratique par les Etats membres.
- **Supprimer le désavantage concurrentiel de l'offre circulaire**

Aurélien Laniece – CORDONNERIE SAINT VALLIER / FEDERATION FRANCAISE DE LA CORDONNERIE MULTISERVICE

Interroge l'intérêt d'une révision de la directive européenne sur la TVA, alors que la TVA circulaire n'est pas encore appliquée à l'échelle nationale.

- **Permettre une meilleure identification et valorisation de l'offre circulaire**

Nicolas Pinton – CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Suggère de viser tous les acteurs de l'achat public dans les programmes d'assistance technique de la Commission, afin d'accompagner les différents échelons administratifs à la mise en œuvre des propositions portées.

Nathalie Cousin – REGION BRETAGNE

Interroge le rôle de la commande privée. La Région Bretagne travaille sur le sujet.

Propose d'ajouter aux programmes éducatifs le renforcement des compétences de coopération dans l'économie circulaire.

Maxime Kaplan – GRDF

Suggère une meilleure valorisation des programmes européens permettant de traiter les thématiques d'économie circulaire (comme le FSE), par la proposition à la DG concernée d'un phrasé logique mettant en valeur les systèmes de circularité.

PROCHAINE ETAPE

Réunion thématique n°4 : Organisation des flux de matières et de déchets.

Mardi 18 février 2025, 14h30 – 15h30, en ligne.